

Commune de Mansle-les-Fontaines**Mairie déléguée de Mansle**

4 Place de l'Hôtel de Ville

BP 90033

Mansle

16230 MANSLE-LES-FONTAINES

CANTINE MUNICIPALE DU GROUPE SCOLAIRE JEAN DE LA FONTAINE**ANNEE SCOLAIRE 2023/2024****FICHE D'INSCRIPTION MENSUELLE- SEPTEMBRE 2023****PAIEMENT EXIGE ENTRE LE 21 ET LE 25 AOÛT 2023 - Merci de respecter ce délai****SEULS LES REPAS RESERVÉS ET REGLÉS SERONT COMMANDÉS****Règlement à l'ordre de : régie cantine et services périscolaires de MANSLE**

NOM - Prénom Elève :

Classe :

NOM - Prénom Parents :

Adresse :

Commune :

Téléphone : domicile :

portable :

travail :

Adresse mail :

POUR ETRE EFFECTIVE L'INSCRIPTION DOIT ÊTRE ACCOMPAGNEE DU REGLEMENTMOIS DE : **SEPTEMBRE 2023**

- repas x 3,10 € = €
- repas x 3,50 € = €
- repas x 4,60 € = €

semaine 36			
L	M	J	V
4	5	7	8

semaine 37			
L	M	J	V
11	12	14	15

semaine 38			
L	M	J	V
18	19	21	22

semaine 39			
L	M	J	V
25	26	28	29

Nb de repas par mois

(*) Mettre une croix pour définir les jours souhaités

A compléter par la régie Cantine

Somme réglée :

Mode de règlement :

Date de règlement :

Pour rappel : Les modifications ne seront prises en compte, que si elles sont **signalées en Mairie, selon les conditions du règlement intérieur 2023/2024****- Annulation du repas du lundi et mardi : le vendredi avant 9h30****- Annulation du repas du jeudi et vendredi : le mardi avant 9h30****Menus disponibles sur mansle.fr début Août****RAPPEL TARIFS**

- 3,10 € : pour les résidents de Mansle-les-Fontaines, Lonnes et Saint Groux

- 3,50 € : pour les résidents des autres communes

- 4,60 € : pour les repas occasionnels

A, le

La régie Cantine

A, le

Signature des Parents